

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 11-19902 / 112624
Minerg-Appelsa Services SA, 2000 Neuchâtel
techniciens de maintenance pour le département Plant services production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
6 H
01.01.2012–31.12.2014 (Nouveau permis)
- 11-19943 / 101700
Bandi SA, 2852 Courtételle
décolletage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
29.02.2012–28.02.2015 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 11-19940 / 102156
Planzer (Valais) SA, 1950 Sion
transport de nuit (livraison de marchandises)
besoins spéciaux de consommation
7 H
29.02.2012–28.02.2015 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 11-19947 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Réception du lait
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
33 H, 7 F
01.01.2012–31.03.2012 (Renouvellement)
- 11-19948 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Yoghourt
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
68 H, 15 F
01.01.2012–31.03.2012 (Renouvellement)

- 11-19949 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Dessert
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
44 H, 9 F
01.01.2012–31.03.2012 (Renouvellement)

- 11-19950 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Epicerie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
35 H, 6 F
01.01.2012–31.03.2012 (Renouvellement)

- 11-19951 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Fromages frais
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
35 H, 11 F
01.01.2012–31.03.2012 (Renouvellement)

- 11-19952 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Logistique fromages (Friwilog)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
30 H, 10 F
01.01.2012–31.03.2012 (Renouvellement)

- 11-19953 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Production stériles
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
72 H, 18 F
01.01.2012–31.03.2012 (Renouvellement)

- 11-19954 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Laboratoire
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H, 4 F
01.01.2012–31.03.2012 (Renouvellement)

- 11-19955 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Logistique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
65 H, 15 F
01.01.2012–31.03.2012 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 11-19958 / 101270
SNP Société Neuchâteloise de Presse SA, 2000 Neuchâtel
Rotative et expédition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
26 H
01.03.2012–28.02.2015 (Renouvellement/modification)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 11-19901 / 112623
Stonehage SA, 2000 Neuchâtel
Service informatique: dépannage auprès de leur clients
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
7 H, 1 F
01.01.2012–31.12.2014 (Nouveau permis)
- 11-19903 / 112624
Minerg-Appelsa Services SA, 2000 Neuchâtel
techniciens de maintenance pour le département Plant services production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
6 H
01.01.2012–31.12.2014 (Nouveau permis)
- 11-19937 / 112631
Lotaris SA, 1400 Yverdon-les-Bains
service d'Exploitation Informatique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.01.2012–31.12.2014 (Nouveau permis)
- 11-19938 / 112632
MINERG-APPELSA Services SA, 1228 Plan-les-Ouates
service technique: intervention lors de problèmes techniques sur les équipements chez leurs clients.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.01.2012–31.12.2014 (Nouveau permis)
- 11-19942 / 110547
ABC Maritime AG, 1260 Nyon
administration et technique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H, 1 F
29.02.2012–28.02.2015 (Renouvellement)

- 11-19945 / 101415
Firmenich SA, 1282 Dardagny
service de piquet pour la station d'épuration de La Plaine (STEP)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.01.2012–31.12.2014 (Renouvellement)
- 11-19984 / 101211
EM Microelectronic-Marin SA, 2074 Marin-Epagnier
Interventions sur les équipements techniques pour tout le site
de EM Microelectronic-Marin SA
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
8 H
01.03.2012–28.02.2015 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 11-19939 / 111677
LDH Energy Europe Holding Sàrl, 1005 Lausanne
Secteur des opérations: surveillance/organisation au niveau international
du transport et de la livraison
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
1 H
01.12.2011–31.05.2012 (Nouveau permis)
- 11-19944 / 101415
Firmenich SA, 1282 Dardagny
station d'épuration de La Plaine (STEP)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.01.2012–31.12.2014 (Renouvellement)
- 11-19946 / 101116
Estavayer Lait SA (ELSA), 2025 Chez-le-Bart
Vinaigrierie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.01.2012–31.03.2012 (Renouvellement)

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 11-19941 / 101594
Ateliers Busch SA, 2906 Chevenez
production, secteur usinage et montage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
71 H
01.01.2012–31.12.2015 (Renouvellement)

– 11-19988 / 101211

EM Microelectronic-Marin SA, 2074 Marin-Epagnier
division microélectronique production microprocesseur
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
181 H, 94 F
01.03.2012–28.02.2015 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

28 décembre 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail